Subject: Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029

File Number: ACS2025-CSS-GEN-002

Report to Community Services Committee on April 22 2025

and Council 30 April 2025

Submitted on April 9, 2025 by Clara Freire, General Manager, Community and Social Services

Contact Person: Jason Sabourin, Director, Children's Services, Community and Social Services

613-580-2424, ext 16121, Jason.sabourin@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029

Numéro de dossier : ACS2025-CSS-GEN-002

Rapport présenté au Comité des services communautaires

Rapport soumis le 22 avril 2025

et au Conseil le 30 avril 2025

Soumis le 9 avril 2025 par Clara Freire, directrice générale, Services sociaux et communautaires

Personne-ressource : Jason Sabourin, directeur, Services à l'enfance, Services sociaux et communautaires

613-580-2424, poste 16121, Jason.sabourin@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la villeChoisir

REPORT RECOMMENDATION(S)

That Community Services Committee recommend that Council:

- 1. Approve the Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029 (Document 1) that establishes eight strategic priorities for the planning, management, and delivery of early learning and licensed child care programs and services and the Funding Policy Statements (Document 2) for 2025-2029.
- 2. Delegate authority to the Director, Children's Services, to manage and administer the budget as detailed in this report and allocate all funding according to the Funding Policy Statements for 2025-2029 in Document 2, provided such allocations are in accordance with Provincial guidelines, the strategic priorities in the Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029, and are within approved budgets.

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORTQue le Comité des services communautaires recommande au Conseil :

- d'approuver le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 (document 1) qui présente huit priorités stratégiques relatives à la planification, à la gestion et à la prestation des programmes et services de garde d'enfants agréés et de la petite enfance, ainsi que les énoncés de politique du financement (document 2) pour la période de 2025 à 2029; et
- 2. de déléguer au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport et d'allouer les fonds selon les énoncés de politique du financement 2025-2029 (document 2), pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029, et les budgets approuvés.

EXECUTIVE SUMMARY

Council approval of the Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029 report and supporting documents would establish eight strategic priorities for the planning and management of early learning and licensed child care programs and services for children from 0 to 12 years old. Delegated authority for the Director, Children's Services, to manage and administer the budget as detailed in this report is also recommended. Funding would be allocated according to the Funding Policy Statements (Document 2) provided such allocations are in accordance with Provincial

guidelines, the strategic priorities in the Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029, and are within approved budgets.

As the Service System Manager (SSM), the City's Children's Services is legislated to have a Council-approved early learning and child care programs and services plan for its service area. The Service System Plan guides the planning and delivery of local early learning and child care services, ensuring programs are responsive to the needs of children 0 to 12 years old and their families.

Early learning and child care programs play an essential role in building a strong, healthy and resilient community. The early learning and child care sector is undergoing a period of significant change and opportunity. Key changes include the historic launch of the Canada-Wide Early Learning and Child Care (CWELCC) system in 2022 and the introduction of a new cost-based funding formula for child care in 2024.

As Children's Services navigates this rapidly evolving transformation of services into a publicly funded and managed system, it continues to operate within the constraints of Provincial guidelines and funding allocations. Adapting to recent reductions in Provincial base funding for program delivery while taking on increased responsibilities and responding to an unprecedented increase in demand for affordable child care spaces poses challenges for the City.

With this context in mind, Children's Services set out to develop a balanced and evidence-based Service System Plan that addresses unique local challenges and opportunities, aligns with Provincial priorities, and remains adaptable to potential emerging issues and priorities. Children's Services also approached the development of the Service System Plan in an equitable manner, ensuring that the needs of all families, including those facing the greatest challenges and those that are underserved, were considered.

The Child Care and Early Years Service System Plan (SSP) 2025-2029 (Document 1) builds upon the strong foundation established over the past few years with the help of sector partners. The SSP framework establishes a shared vision, eight guiding principles, eight strategic priorities, and 55 clear actions to simplify access for children and families, reduce barriers and systemic inequities, come together for meaningful reconciliation, and strengthen the early learning and child care sector.

The SSP identifies both sector-wide and distinct actions under three program streams: Mainstream, Indigenous-led stream, and French-language stream to address the unique needs of children, families, and service providers in Ottawa.

The SSP framework elements are informed by the findings from research and data reviews and extensive engagement with families, service providers, and other sector partners and community organizations.

The Child Care and Early Years System Planning Advisory Group, the Indigenous Early Years Circle and the Table francophone played an active role in the development of the SSP and endorsed the framework in November 2024.

Financial Implications

The Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029 will be implemented within the Provincial funding allocation and the existing municipal contributions. There is no increase to the municipal contributions as a result of the recommendations.

Public Consultation/Input

Children's Services applied an equity and inclusion lens to design and carry out a comprehensive engagement plan. Over 2,100 community members were engaged, including families and caregivers, licensed child care and EarlyON providers, community partners, organizations serving diverse families and City of Ottawa staff. Multiple engagement activities, including an online family survey and a provider survey, targeted focus groups with underserved families and families facing additional barriers to access, direct engagement with community organizations, as well as community action planning sessions, ensured the voices of diverse groups, including Indigenous, Francophone, newcomer, low-income families, and families of children with special needs were included.

The Child Care and Early Years System Planning Advisory Group (SPAG) played an active role in shaping the Service System Plan by providing ongoing feedback and input. In November 2024, 100 per cent of SPAG members endorsed the framework for the Child Care and Early Years Service System Plan 2025-2029, which includes a shared vision, a five-year strategy statement, eight guiding principles, eight strategic priorities, and clear actions. Children's Services also collaborated with the Indigenous Early Years Circle and the Table francophone throughout the process to co-develop actions specific to the needs of Indigenous and Francophone communities.

RÉSUMÉ

S'ils sont approuvés par le Conseil, le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 et les documents à l'appui établiront huit priorités stratégiques pour la planification et la gestion des programmes et services de garde

d'enfants agréés et de la petite enfance pour les enfants de 0 à 12 ans. Il est également recommandé de déléguer au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport. Les fonds seraient alors alloués selon les énoncés de politique du financement (document 2), pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services 2025-2029, et les budgets approuvés.

En tant que gestionnaire de système de services, les Services à l'enfance de la Ville sont tenus par la loi de faire approuver par le Conseil un plan de programmes et services de garde d'enfants et de la petite enfance pour le secteur d'activité. Un tel plan oriente la planification et la prestation des services locaux de garde d'enfants et de la petite enfance afin que les programmes offerts répondent aux besoins des enfants de 0 à 12 ans et de leurs familles.

Ces programmes jouent un rôle essentiel dans l'établissement d'une communauté forte, saine et résiliente. Le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance vit une période de grands changements, qui vient avec son lot de possibilités. Parmi les principaux changements, notons le lancement historique du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) en 2022 ainsi que l'intégration d'une formule de financement basé sur les coûts pour les services de garde d'enfants en 2024.

Parallèlement à cette transformation rapide des services en un système financé et géré par le secteur public, les Services à l'enfance doivent toujours composer avec les contraintes des lignes directrices et des allocations de financement provinciales. La Ville fait donc face à un défi : s'adapter aux récentes réductions dans le financement provincial pour le fonctionnement général de base des programmes, tout en endossant des responsabilités supplémentaires et en répondant à une demande croissante et inégalée de places en services de garde abordables.

Dans ce contexte, les Services à l'enfance ont entrepris d'élaborer un plan de système de services équilibré et basé sur des données probantes permettant de relever les défis et de saisir les occasions qui sont uniques à la localité, de suivre les priorités provinciales et de continuer de s'adapter aux problèmes et priorités éventuels. Les Services à l'enfance ont également approché la création du Plan de système de service sous un angle d'équité pour que les besoins de toutes les familles soient pris en compte, y compris celles qui sont confrontées aux plus grandes difficultés et celles qui sont mal desservies.

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 (document 1) s'appuie sur de solides assises, établies au cours des dernières années avec l'aide de partenaires du secteur. La structure cadre du Plan de système de services établit une vision commune, huit principes directeurs, huit priorités stratégiques et 55 mesures claires pour simplifier l'accès aux services, réduire les obstacles et les inégalités systémiques, s'allier pour une réconciliation significative et renforcer le secteur de garde d'enfants et de la petite enfance.

Le Plan de système de services propose tant des mesures sectorielles que distinctes, au titre de trois volets de programme – le volet principal, le volet géré par les Autochtones et le volet des services de langue française –, pour répondre aux besoins uniques des enfants, des familles et des fournisseurs de services d'Ottawa.

Le contenu de la structure cadre est basé sur des conclusions de recherche, l'analyse de données et de vastes consultations auprès des familles, des fournisseurs de services et d'autres partenaires et organismes communautaires du secteur.

Le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance (GCPR), l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone ont participé à l'élaboration du Plan de système de services et ont approuvé sa structure cadre en novembre 2024.

Répercussions financières

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 sera financé par l'allocation provinciale et les contributions municipales actuelles. Les recommandations n'entraîneront aucune augmentation des contributions municipales.

Consultations publiques et commentaires

Les Services à l'enfance ont appliqué une perspective d'équité et d'inclusion pour concevoir et mettre en œuvre un plan de consultation complet. Plus de 2 100 membres de la communauté ont été consultés, y compris des familles et tutrices et tuteurs, des services de garde agréés et des fournisseurs de services ON y va, des partenaires communautaires, des organismes au service des familles issues de la diversité, et des membres du personnel de la Ville d'Ottawa. Plusieurs activités de consultation ont permis d'entendre l'avis de groupes diversifiés, notamment les Autochtones, les francophones, les personnes nouvellement arrivées, les familles à faible revenu et les familles d'enfants ayant des besoins particuliers. Parmi ces activités, notons un sondage en ligne pour les familles et un autre destiné aux fournisseurs de services, des

groupes de discussion composés de familles mal desservies et rencontrant des obstacles d'accès supplémentaires, des consultations directes auprès d'organismes communautaires ainsi que des séances de planification communautaires sur les mesures à prendre.

Le GCPR a activement contribué à façonner le Plan de système de services en fournissant régulièrement de la rétroaction et des suggestions. En novembre 2024, ses membres ont approuvé à l'unanimité la structure cadre du Plan de système de services 2025-2029, qui expose une vision commune des services, un énoncé de stratégie sur cinq ans, huit principes directeurs, huit priorités stratégiques ainsi que des mesures concrètes. Les Services à l'enfance ont également collaboré avec l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone pour codéfinir des mesures adaptées aux besoins des communautés autochtones et francophones.

CONTEXTE

En tant que gestionnaire du système de services, les Services à l'enfance de la Ville d'Ottawa jouent un rôle essentiel dans la planification, le financement et la gestion des programmes et services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa. Conformément à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*, le gestionnaire du système est tenu de créer un plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance pour le secteur d'activité et de le faire approuver par le Conseil municipal. Un tel plan donne une orientation au système local pour répondre aux besoins des enfants et des familles en concordance avec le contexte législatif et réglementaire provincial.

Selon le paragraphe 51(2) de la Loi, le plan de services doit traiter des 14 questions d'intérêt provincial énoncées à l'article 49 et être compatible avec les déclarations de principes faites par la ministre de l'Éducation en vertu du paragraphe 55(2), sur des questions liées aux programmes et services pour la garde d'enfants et la petite enfance qui sont d'intérêt provincial pour l'application de l'article 49.

Selon les directives du gouvernement provincial, le gestionnaire du système de services doit communiquer activement avec les familles et divers partenaires locaux, dont les conseils scolaires, et utiliser les données sur les services locaux pour cibler les lacunes et les occasions actuelles et futures en matière de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Le Plan de système de services doit définir les priorités stratégiques et les résultats attendus en réponse aux besoins des communautés, cadrer avec la vision de l'Ontario concernant les services de garde d'enfants et de la petite enfance, et

comprendre un plan d'action expliquant comment concrétiser ces priorités et ces résultats¹.

Le Plan devrait cadrer avec les objectifs locaux d'équité et d'inclusion décrits dans les stratégies municipales pertinentes (Plan stratégique de la Ville, Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, Plan d'action de réconciliation et Stratégie de lutte contre le racisme) et les faire progresser.

Le 11 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le <u>Plan de système de services</u> de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 (<u>ACS2019-CSS-GEN-0011</u>), qui énonçait 10 priorités stratégiques pour la planification et la gestion des programmes et services de garde d'enfants et de la petite enfance destinés aux enfants de 0 à 12 ans à Ottawa. Le Plan de système de services était fondé sur quatre grandes priorités provinciales établies en 2018 : l'accès, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité. En juin 2021, les Services à l'enfance ont présenté au Conseil municipal la mouture 2021-2022 du plan de travail (<u>ACS2021-CSS-GEN-0009</u>).

Les priorités stratégiques du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 ont guidé les Services à l'enfance et le secteur dans son ensemble durant une période de croissance et de changements importants, marquée par le lancement du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) en 2022. La vision et l'engagement communs du secteur lui ont permis de soutenir efficacement les familles durant la pandémie de COVID-19 et ont jeté une base solide pour sa transformation soutenue. Voici quelques grandes réalisations au titre du Plan de système de services 2019-2023 :

- 24 056 enfants ont aussitôt profité de la baisse des frais de garde, 94 pour cent des centres de garde agréés et 100 pour cent des agences de garde d'enfants en milieu familial s'étant inscrits au SPAGJE en 2022.
- 800 enfants ayant des besoins particuliers ont été pris en charge par les Services d'inclusion pour jeunes enfants pendant la pandémie de COVID-19 (2020-2022), grâce à une allocation de financement de 14,24 millions de dollars.

¹ Ministère de l'Éducation, <u>Ressource pour le plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance.</u>

- 1 733 nouvelles places financées dans la communauté par le SPAGJE ont été attribuées dans le cadre de la stratégie de croissance dirigée d'Ottawa. De ce nombre, ont été protégées et attribuées 280 nouvelles places en services de garde gérés par Autochtones financées par le SPAGJE, et 125 places en services de garde de langue française également financées par le SPAGJE.
- Environ 2 700 professionnelles et professionnels de garde d'enfants et de la petite enfance ont participé, en 2022, au projet pilote d'apprentissage professionnel consacré à quatre grands secteurs de l'apprentissage : les pratiques de lutte contre le racisme et les pratiques inclusives, les points de vue et les pédagogies autochtones, le bien-être psychologique et les environnements inclusifs.
- En 2022, la Ville a lancé une nouvelle expérience familiale sur le Registre et liste d'attente des services de garde d'enfants pour que l'information sur les services soit plus facile à trouver et à parcourir.
- 1 255 professionnelles et professionnels de garde d'enfants et de la petite enfance ont participé au tout premier sondage sur les effectifs des services de garde d'enfants et de la petite enfance d'Ottawa (2022), qui portait sur la satisfaction professionnelle et les conditions de travail.
- Jusqu'en décembre 2020, **13,03** millions de dollars du financement de la relance sécuritaire ont été versés aux fournisseurs de services de garde d'enfants afin de les aider à rouvrir leurs portes en toute sécurité après la pandémie.
- En 2023, la somme de 191 000 \$ a été répartie équitablement parmi les
 25 fournisseurs de services ON y va pour mieux faire connaître les ressources locales et favoriser la santé mentale et le bien-être du personnel.

ANALYSE

1. Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029

L'objectif du présent rapport est de demander au Conseil d'approuver le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 (document 1), qui établit une vision commune, huit principes directeurs, huit priorités stratégiques et 55 mesures pour simplifier l'accès aux services, réduire les obstacles et

les inégalités systémiques, s'allier pour une réconciliation significative et renforcer le secteur de garde d'enfants et de la petite enfance.

Contexte

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 a été créé et sera mis en œuvre durant une période marquée par de grands changements apportant leurs lots d'occasions dans le secteur de garde d'enfants et de la petite enfance.

Parmi les principaux changements récents, notons le lancement du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) en 2022 et l'intégration d'une nouvelle formule de financement basé sur les coûts pour les services de garde d'enfants en 2024. À compter de 2025, d'autres réductions seront appliquées, ce qui amènera le coût moyen des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour en 2026.

Ces initiatives sans précédent marquent la transition vers un système financé et géré par le secteur public ayant pour but de rendre les services de garde d'enfants plus accessibles et abordables pour les familles et de prioriser la réduction des coûts, l'amélioration de l'accès et la qualité.

La mise en place du SPAGJE et la nouvelle formule de financement s'accompagnent toutefois de plus grandes responsabilités et de nouvelles exigences de fonctionnement pour le secteur : adaptation à de nouvelles exigences administratives, résolution de la pénurie de personnel, réponse à une demande accrue et inégalée de places en services de garde abordables, attribution équitable des places et adaptation à un modèle financé par le secteur public.

Les services de garde d'enfants sont de plus en plus reconnus comme une priorité publique, ce qui pousse la population à exiger des améliorations rapides, et fait ainsi pression sur les systèmes locaux pour qu'ils atteignent les résultats, tout en s'adaptant aux nouvelles structures. La demande pour les services de garde abordables est montée en flèche et excède aujourd'hui les capacités. Pourtant, on prévoit une augmentation limitée du nombre de places financées par le SPAGJE dans la province pour les prochaines années.

Les Services à l'enfance doivent composer avec les contraintes des lignes directrices et des allocations provinciales qui gouvernent de nombreux aspects du fonctionnement du système ainsi que la vitesse de sa transformation, qui s'effectue par phases. Ces

contraintes ont des répercussions sur la prise de décisions locales, les occasions de changement et les capacités à répondre aux attentes de la population et du secteur.

Tandis que les Services à l'enfance progressent dans la planification et la gestion de ce système qui évolue rapidement, le financement provincial pour le fonctionnement général de base des programmes a été réduit de 37 pour cent (Note de service : Lignes directrices et allocations de financement provinciales de 2024 – février 2024). Bien qu'une contribution ponctuelle du fonds de réserve ait allégé les conséquences immédiates pour l'année 2025, les effectifs seront réduits, ce qui limitera la capacité à appliquer les directives provinciales pour répondre efficacement aux priorités locales.

Parallèlement à cette réduction, les Services à l'enfance lancent un nouveau modèle de prestation des services simplifié et adapté pour soutenir les familles et les fournisseurs de services, mais aussi atténuer les conséquences de la réduction des effectifs.

Dans ce contexte, les Services à l'enfance ont voulu élaborer un plan de système de services équilibré et fondé sur des données probantes qui permettra de cibler, puis de relever les défis et de saisir les occasions uniques à la localité, qui cadrera avec les priorités provinciales, et qui pourra être adapté aux éventuels problèmes et priorités émergents.

Processus d'élaboration du Plan de système de services

Les Services à l'enfance ont coordonné la préparation du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029. Le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance (GCPR) a quant à lui participé activement à la construction du Plan de système de services en fournissant régulièrement de la rétroaction et des suggestions. Les Services à l'enfance ont également collaboré avec l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone pour garantir la participation active à la planification et à l'élaboration du Plan de système de services.

Voici les quatre principales sources de données utilisées pour créer le Plan de système de services :

 Analyse environnementale et revue de la littérature – pour relever les pratiques exemplaires, se coordonner avec les autres administrations et suivre les priorités de la Ville.

- Examen des progrès accomplis dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023 – pour dégager les leçons apprises, les réussites et les difficultés ainsi que les mesures préalablement établies à conserver ou à adapter.
- Données démographiques et socioéconomiques locales, et données sur les services de garde d'enfants agréés et du programme ON y va – pour mieux analyser le profil démographique de la communauté et repérer les lacunes dans les services et les points à améliorer.
- Consultation des familles, des organismes communautaires ainsi que des chefs de file et fournisseurs de services de garde d'enfants et de la petite enfance - afin de recenser les perspectives, les difficultés et les secteurs d'intervention directement éclairés par ceux qui travaillent dans ce secteur ou qui sont visés par les programmes et les services. Voir la section sur les consultations du présent rapport pour en savoir plus sur la stratégie et les résultats de consultation.
- Les Services à l'enfance ont abordé l'élaboration du Plan de système de services dans une optique d'équité et d'inclusion pour que les besoins de toutes les familles et communautés soient pris en compte. En adoptant une approche d'équité, le personnel cherchait à résoudre les obstacles systémiques d'accès aux services par des communautés issues de la diversité.

Les stratégies d'analyse de données et de consultation ont été conçues pour prioriser l'inclusion et mieux comprendre les défis et les forces propres aux diverses communautés. Cette approche axée sur l'équité a permis non seulement d'écouter le point de vue et les récits des membres de groupes souvent sous-représentés ou confrontés à des obstacles systémiques, mais également de tracer l'orientation du Plan de système de services. Les consultations et l'analyse des données ont notamment donné lieu aux grandes constatations suivantes :

- Dans la tranche d'âge des 0 à 12 ans, les enfants noirs ou racisés est le groupe qui connaît la plus grande croissance.
- Les familles autochtones et francophones font face à des enjeux uniques d'accès à des services de garde respectueux de leur contexte culturel et linguistique.
- Les parents d'enfants ayant des besoins particuliers et ceux qui touchent une subvention de garde ont davantage de difficulté à trouver des places en services de garde, à y avoir accès et à les conserver.

- Les familles à faible revenu et les familles racisées ont fait état de plus grandes difficultés dans la recherche d'information sur les options de garde d'enfants et les démarches de demande, souvent en raison de limitations dans l'accès à la technologie et de barrières linguistiques.
- Les familles racisées et autochtones sont plus susceptibles d'obtenir du soutien d'organismes locaux pour la recherche de services de garde d'enfants.

Nous avons analysé les données probantes réunies durant le processus de planification et nous en avons discuté avec le GCPR, l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone afin de mettre au point une vision commune, un énoncé de stratégie sur cinq ans, des principes directeurs et des priorités stratégiques pour répondre aux besoins de la population. Nous avons ensuite défini les principales mesures en collaboration avec ces groupes consultatifs et avec les organismes partenaires communautaires et municipaux.

Structure cadre du Plan de système de services

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 servira de feuille de route pour la gestion des services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa dans les cinq prochaines années. La structure cadre du Plan de système de services établit une vision à long terme, un énoncé de stratégie sur cinq ans, des principes directeurs, huit priorités stratégiques (et les résultats attendus) et 55 mesures concrètes (document 1) pour simplifier l'accès aux services, réduire les obstacles et les inégalités systémiques, s'allier pour une réconciliation significative et renforcer le secteur de garde d'enfants et de la petite enfance.

Le Plan de système de services cadre avec les cinq priorités provinciales (accès, abordabilité, inclusion, qualité et main d'œuvre, et données et rapports)² et présente les priorités locales qui guideront les améliorations prévues au système pour les enfants et les familles.

Basé sur les conclusions des consultations et de l'examen des données, la structure cadre du Plan de système de service a été rédigée en collaboration avec le GCPR, l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone d'octobre 2023 à décembre 2024. Cette approche collaborative a permis de définir des mesures répondant aux priorités exprimées par les familles et les partenaires communautaires, ce qui ouvre la voie à des améliorations significatives dans les cinq prochaines années.

² Ministère de l'Éducation, Cadre d'accès et d'inclusion de l'Ontario 2023.

Les principes d'équité et d'inclusion sont intégrés à chaque aspect de la structure cadre. Trois des huit priorités stratégiques sont axées sur les besoins des enfants et des familles confrontés à des inégalités dans le système de garde d'enfants et de la petite enfance (GEPE) :

- 1. Réduire les inégalités systémiques et les obstacles dans l'accès et l'inclusion
 - Promouvoir l'accès équitable et l'inclusion de tous les enfants et de toutes les familles en recensant et en supprimant activement les inégalités et les obstacles systémiques dans les services de GEPE.
- 2. Rehausser le système des services de GEPE afin de mieux répondre aux besoins des enfants ayant des besoins particuliers et de leur famille.
 - Prioriser et corriger les inégalités systémiques afin de mieux répondre aux besoins des enfants ayant des besoins particuliers et de leur famille, en favorisant l'accès à des services individualisés, inclusifs et soutenants.
- 3. Favoriser le bien-être des Autochtones et de la communauté dans le cadre des services de GEPE.
 - S'engager à favoriser le bien-être des Autochtones et de la communauté en intégrant des programmes d'aide culturellement appropriés, holistiques et divers dans les services de GEPE qui respectent et assurent la pérennité du savoir et des traditions des Autochtones.

En outre, le Plan de système de services définit tant des mesures sectorielles que distinctes pour répondre aux besoins uniques des enfants et des familles au titre de trois volets de programme : le volet principal, le volet géré par les Autochtones et le volet des services de langue française.

Le Plan de système de services trace un parcours clair pour l'importante transformation du système de garde d'enfants et de la petite enfance d'Ottawa, afin de répondre à la pluralité des besoins des familles. Conçu avec souplesse, ce plan peut évoluer en fonction des besoins changeants des familles et du remaniement des priorités provinciales. Ainsi, la Ville bénéficiera d'un système adaptable aux défis et aux occasions émergents, d'actualité et ayant les effets escomptés à long terme.

Le personnel est d'avis que le Plan de système de services 2025-2029 répond aux 14 questions d'intérêt provincial énumérées à l'article 49 de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* et est conforme aux énoncés de politique de la ministre de l'Éducation en vertu du paragraphe 55(2).

En novembre 2024, les membres du GCPR ont approuvé à l'unanimité la structure cadre du Plan de système de services. De leur côté, les membres de la Table francophone ont approuvé les mesures du volet des services de langue française en novembre 2024, et les membres de l'Indigenous Early Years Circle, les mesures du volet géré par les Autochtones en décembre 2024.

Harmonisation avec les stratégies municipales

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 cadre avec plusieurs stratégies municipales, dont les suivantes :

- Plan stratégique 2023-2026 de la Ville d'Ottawa³. Objectif stratégique
 « Simplifier l'accès aux services sociaux pour aider les personnes dans le
 besoin, notamment avec le logement, l'emploi et les services de garde
 d'enfants » sous la priorité stratégique 1, « Une ville avec des logements
 abordables qui est plus vivable pour tous ».
- Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités 2021-2031 de la Ville d'Ottawa⁴. Priorité « Systèmes intégrés et simplifiés ».
- Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa⁵. Mesure 10, « Assurer une planification intégrée du système dirigée par les fournisseurs de services autochtones locaux qui offrent des services de garde d'enfants et des programmes pour les enfants et les familles. Il s'agit notamment de répondre aux besoins, de corriger les lacunes et de saisir les possibilités en ce qui concerne les programmes et services nouveaux ou améliorés pour les enfants et les familles autochtones, qui sont adaptés à la culture et dirigés par des Autochtones à Ottawa ».
- Stratégie antiraciste de la Ville d'Ottawa 2023-2028⁶. Recommandation 22,
 « Accroître les soutiens culturellement appropriés et adaptés aux enfants
 Autochtones, Noirs, et à d'autres enfants racisés dans le lieu de travail ».
 - Mesure 22.1 : Coordonner la formation de la lutte contre le racisme et les pratiques inclusives dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance.

³ Ville d'Ottawa (2023). Plan stratégique 2023-2026.

⁴ Ville d'Ottawa (2021). Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités 2021-2031.

⁵ Ville d'Ottawa (2018). Plan d'action de réconciliation.

⁶ Ville d'Ottawa (2023). Stratégie antiraciste de la Ville d'Ottawa (2023-2028).

 Mesure 22.2 : Encourager le recrutement de personnes Autochtones, Noires, et d'autres personnes racisées afin de refléter les enfants et les familles qui ont accès aux programmes de services de garde d'enfants et de la petite enfance.

Étapes suivantes

Voici les prochaines étapes concernant le Plan de système de services :

- 1. Mise en œuvre des mesures : Dans les cinq prochaines années, les Services à l'enfance mettront au point des plans annuels de mise en œuvre et coordonneront la réalisation des mesures exposées dans le Plan de système de services, en collaboration avec les partenaires du secteur.
- Mobilisation et partenariats permanents: La mobilisation des familles et des partenaires du secteur restera essentielle dans la planification du système de services, en favorisant une approche réactive et inclusive pour répondre aux besoins de la communauté.
- 3. Surveillance et évaluation : Les Services à l'enfance mettront sur pied des mécanismes pour suivre les progrès accomplis, mesurer les résultats et ajuster les stratégies dans les cas nécessaires. Ils adresseront à intervalles régulliers des comptes rendus au GCPR, à l'Indigenous Early Years Circle et à la Table francophone, pour réunir leurs commentaires et leurs lignes de conduite.
- 4. **Promotion de l'équité et de l'inclusion :** Les Services à l'enfance continueront de prioriser les populations qui doivent surmonter des obstacles, en veillant à ce que tous les enfants et toutes les familles aient équitablement accès aux services de garde d'enfants et de la petite enfance de grande qualité.

2. Énoncés de politique du financement

En 2019 (ACS2019-CSS-GEN-0011) et en 2022 (ACS2022-CSS-GEN-0013), le Conseil a approuvé les énoncés de politique du financement et a délégué au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget et d'allouer les fonds selon les énoncés de politique du financement, pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2019-2023, et les budgets approuvés.

Les Services à l'enfance ont modifié les énoncés de politique du financement en fonction des derniers changements et des lignes directrices sur le financement du gouvernement provincial ainsi que des priorités du Plan de système de services 2025-2029.

Les Services à l'enfance demandent au Conseil d'approuver les énoncés de politique du financement 2025-2029 (document 2) et d'accepter que soit délégué au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport et d'allouer les fonds selon les énoncés de politique du financement 2025-2029, pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029, et les budgets approuvés.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée au présent rapport. Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 sera financé par l'allocation provinciale et le budget de fonctionnement actuel.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune entrave d'ordre juridique n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

CONSULTATIONS

Les Services à l'enfance ont consulté plus de 2 100 membres de la communauté dans le processus d'élaboration du Plan de système de services, dont des familles et des tutrices ou tuteurs, des services de garde d'enfants agréés et des fournisseurs de services ON y va, des partenaires communautaires, des organismes au service des familles issues de la diversité, et des membres du personnel de la Ville d'Ottawa.

Les nombreuses activités de consultation se sont échelonnées sur une période d'un peu plus d'un an (octobre 2023 à décembre 2024), et les constats ont éclairé divers éléments de la structure cadre du Plan de système de services, notamment la vision, l'énoncé de stratégie, les principes directeurs, les priorités stratégiques (et résultats connexes) et les mesures.

Les Services à l'enfance ont utilisé des stratégies de consultation inclusives et réalisé des activités de rayonnement ciblées pour prioriser et intégrer les opinions et expériences uniques des groupes sous-représentés. Conscients de l'importance de

tenir compte des perspectives de ces groupes, les Services à l'enfance ont organisé des consultations, des groupes de discussion et des sondages conçus spécialement pour amplifier la voix des membres de ces groupes et s'attaquer aux obstacles systémiques. Les commentaires recueillis ont été soigneusement analysés et intégrés au Plan de système de services pour que ce dernier reflète les besoins et les expériences diversifiés de la communauté. Cette approche illustre l'importance accordée à la création d'un plan encourageant l'équité, l'inclusion et l'accessibilité pour l'ensemble des familles.

Les personnes consultées

- Des familles de tous horizons : familles autochtones, francophones, à faible revenu, nouvellement arrivées, noires et membres d'autres populations racisées, 2SLGBTQQIA+, monoparentales ou tutrices/tuteurs, ainsi que les familles qui ont des enfants en situation de handicap et ayant des besoins particuliers.
- Des fournisseurs de services de garde d'enfants agréés et des éducatrices et éducateurs (centres de la petite enfance et services de garde en milieu familial).
- Des gestionnaires d'organismes de services de garde d'enfants agréés (centres de la petite enfance et services de garde en milieu familial).
- Des fournisseurs de services, des éducatrices et éducateurs et des gestionnaires des centres pour l'enfant et la famille ON y va.
- Des organismes gérés par des Autochtones.
- Des organismes de langue française.
- Des conseils scolaires francophones et anglophones.
- Des organismes offrant des services aux enfants ayant des besoins particuliers.
- Des organismes communautaires et des réseaux qui viennent en aide aux familles (dont des organismes de soutien des personnes nouvellement arrivées et immigrantes, des centres de ressources et de santé communautaire et le Comité directeur de l'Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa).
- Des directions générales de la Ville d'Ottawa (Services sociaux et communautaires; Loisirs, Culture et Installations; Santé publique Ottawa; la Bibliothèque publique d'Ottawa et Planification, Immobilier et Développement économique).

 Le maire et les membres du conseil municipal d'Ottawa ont reçu une boîte à outils pour soutenir et encourager l'engagement communautaires dans les quartiers.

Les moyens de consultation

- Sondage en ligne destiné aux familles rempli par 1 518 parents et (disponible en anglais, français, somali, espagnol, arabe et chinois simplifié).
- Sondage en ligne (français et anglais) destiné aux fournisseurs de services rempli par 152 organismes de services de garde d'enfants agréés et du programme ON y va.
- Quatorze groupes de discussion constitués de familles, soit 83 parents et tutrices ou tuteurs, qui se consacrent aux familles diverses, difficiles à joindre ou mal desservies.
- Quinze groupes de discussion et des discussions animées avec 200 organismes de services de garde d'enfants agréés et du programme ON y va.
- Entrevues auprès de huit informateurs clés issus d'organismes communautaires et de différentes directions générales de la Ville d'Ottawa.
- Cinq groupes de discussion internes constitués de 96 membres du personnel des Services à l'enfance de la Ville d'Ottawa.
- Cinq séances de planification des mesures avec 108 partenaires communautaires divers, du secteur des services de GEPE et de la Ville.

La consultation a mis en lumière les défis et les besoins émergents des familles et des fournisseurs de services, et ce qui fonctionne bien, ce qui pourrait être amélioré et ce qu'attendent les familles et les fournisseurs d'un système de services de garde d'enfants robuste et adapté.

Groupes consultatifs

Les Services à l'enfance ont consulté régulièrement leurs partenaires des services de GEPE, par l'intermédiaire du Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance (GCPR), au cours de l'élaboration du Plan de système de services. Le GCPR compte des représentants des fournisseurs de services de garde d'enfants, de programmes Bon départ et prématernelles, de services à la petite enfance, ainsi que des conseils scolaires. Y participent également des représentants de fournisseurs de services de langue française, gérés par les Autochtones, et aux enfants ayant des besoins particuliers. Le groupe a pour mandat

d'orienter la planification, la transformation et la gestion du système de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa.

Les Services à l'enfance collaborent aussi avec l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone dans le but d'assurer la participation active à la planification et à l'élaboration du Plan de système de services.

En novembre 2024, les membres du GCPR ont approuvé à l'unanimité la structure cadre du Plan de système de services. De leur côté, les membres de la Table francophone ont approuvé les mesures du volet des services de langue française en novembre 2024, et les membres de l'Indigenous Early Years Circle, les mesures du volet géré par les Autochtones en décembre 2024.

Les Services à l'enfance continueront à consulter les familles et les fournisseurs de services pendant la durée du Plan de système de services.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

La création d'un environnement de garde d'enfants inclusif contribue à donner à tous les enfants le meilleur départ possible dans la vie. Lorsque les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance sont inclusifs, tous les enfants peuvent y participer de manière significative et en bénéficier. Le principe de l'inclusion va au-delà de la notion d'intégration physique et englobe pleinement des valeurs de base : répondre aux besoins uniques des enfants et célébrer la diversité.

Afin de veiller à ce que tous les enfants aient un accès équitable aux programmes, aux installations et aux services, tous les programmes qui découlent du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance respecteront les exigences du Règlement de l'Ontario 191/11 sur les normes d'accessibilité intégrées, déposé en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Cette initiative est incluse dans le Plan d'accessibilité municipal de la Ville d'Ottawa de 2025-2029; elle appuie l'engagement constant de la Ville à créer une ville inclusive pour tous.

L'élaboration du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 a tenu compte des enfants ayant des besoins particuliers et de leur famille. Lors des consultations, un effort particulier a été déployé pour échanger avec les familles dont les enfants ont des besoins particuliers et les fournisseurs de services qui les accueillent afin de comprendre leurs perspectives et leurs expériences uniques.

La réponse aux besoins des familles et des enfants ayant des besoins particuliers est l'une des principales priorités qui sont ressorties des consultations. Voici les grands problèmes soulevés :

- Les enfants et les familles ont davantage de besoins, particulièrement depuis la pandémie.
- Les parents d'enfants ayant des besoins particuliers rencontrent des défis uniques pour trouver et conserver une place en service de garde agréé.
- Les ressources pour soutenir les enfants ayant des besoins particuliers sont insuffisantes.
- Les centres ON y va ont des défis semblables.
- Il manque des données sociodémographiques sur les enfants ayant des besoins particuliers et les services qui leur sont offerts.

Le Plan de système de services propose une priorité stratégique centrée sur l'amélioration du système de garde d'enfants et de la petite enfance pour mieux servir les enfants ayant des besoins particuliers (priorité stratégique 4).

En septembre 2024, les Services à l'enfance ont tenu une séance de planification d'actions stratégiques d'une demi-journée pour discuter de l'objectif en ce sens et déterminer les mesures à prendre pour répondre aux besoins uniques des familles et des enfants ayant des besoins particuliers. Les commentaires et les conclusions de cette séance ont grandement éclairé l'établissement de six mesures axées sur les besoins uniques de ces familles et enfants (document 1).

Les Services à l'enfance continueront de consulter les familles et les fournisseurs de services dans le cadre de la mise sur pied du Plan de système de services 2025-2029.

RÉPERCUSSIONS SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le présent rapport vise à déléguer au directeur des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget, selon les modalités décrites, et d'allouer les fonds selon les énoncés de politique du financement 2025-2029 (document 2), pourvu que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029, et les budgets approuvés.

Les pouvoirs délégués pour appliquer les recommandations du rapport seront encadrés par l'article 10 – Services à l'enfance de l'annexe D – Direction générale des services

sociaux et communautaires du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (n° 2024-265). L'exercice des pouvoirs délégués doit être signifié au comité permanent concerné au moins une fois par année civile.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LE GENRE ET L'ÉQUITÉ

Considérations relatives aux politiques autochtones

Les Services à l'enfance ont collaboré étroitement avec l'Indigenous Early Years Circle tout au long de l'élaboration du Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029. Ce partenariat visait à garantir le respect et l'intégration des perspectives, connaissances et priorités autochtones au cours du processus. Les commentaires des membres du Cercle ont été sollicités, attentivement écoutés et intégrés au Plan de système de services en vue de l'élaboration d'un cadre reflétant les besoins et les aspirations des communautés autochtones. Cette collaboration a mis en lumière l'importance accordée aux échanges significatifs et à l'inclusion des perspectives autochtones dans le soutien et l'amélioration des services de garde d'enfants et de la petite enfance gérés par les Autochtones à Ottawa.

Le Plan de système de services comprend une priorité stratégique propre aux Autochtones (priorité stratégique 6), qui est de favoriser le bien-être des Autochtones et de leur communauté par l'entremise des services de garde d'enfants et de la petite enfance. Le Plan de système de services prévoit aussi 16 mesures propres aux Autochtones (volet géré par les Autochtones) coélaborées et approuvées par l'Indigenous Early Years Circle (document 1), et visant à répondre aux besoins uniques des communautés autochtones.

Voici quelques-unes de ces mesures :

- Améliorer l'accès à des services de garde d'enfants gérés par des Autochtones.
- Répondre aux besoins uniques de la main-d'œuvre autochtone.
- Instaurer des mesures de soutien adaptées à la culture pour les familles autochtones et les familles d'enfants ayant des besoins particuliers.
- Adopter une perspective autochtone pour simplifier le processus de demande.
- Réduire les obstacles aux pratiques culturelles dans les milieux gérés par des Autochtones.

 Traiter de la question des coûts supplémentaires associés à la prestation de services de garde d'enfants gérés par des Autochtones.

Les Services à l'enfance s'engagent à effectuer des consultations et à faire rapport de façon régulière tout au long du cycle de vie du Plan de système de services pour que les perspectives autochtones demeurent au centre de son application et que les services s'adaptent aux nouveaux besoins des enfants et des familles autochtones. Cette approche reflète l'engagement à long terme pour la réconciliation et le partenariat significatif avec les communautés autochtones.

Répercussions sur les considérations de genre et d'équité

Les Services à l'enfance ont abordé l'élaboration du Plan de système de services 2025-2029 en accordant une grande importance à l'équité, de manière à prendre en considération les besoins de toutes les familles et les communautés. En adoptant une perspective d'équité, le personnel cherchait à cibler et résoudre les obstacles systémiques d'accès aux services par des communautés issues de la diversité.

Les stratégies d'analyse de données et de consultation ont été conçues pour prioriser l'inclusion et mieux comprendre les défis et les forces propres aux diverses communautés. Cette approche axée sur l'équité a permis non seulement d'écouter le point de vue et les récits des membres de groupes souvent sous-représentés ou confrontés à des obstacles systémiques, mais également d'en tenir compte pour tracer l'orientation du Plan de système de services.

Si l'équité se dessine en trame de fond dans l'ensemble du cadre du Plan de système de services, elle occupe une place prédominante dans l'une des priorités, la priorité n° 3, qui vise la promotion de l'accès équitable et de l'inclusion pour tous les enfants et toutes les familles par le repérage et l'élimination des inégalités et des obstacles systémiques dans les services de garde d'enfants et de la petite enfance (document 1).

Les mesures associées à la priorité 3 visent à :

- simplifier et améliorer l'accès aux services de garde d'enfants en repensant et en améliorant le système de traitement des demandes et liste d'attente (RELAGE);
- élaborer des critères de priorisation pour garantir un accès équitable;

 faire cadrer les interventions avec les stratégies antiracisme et pour la diversité, l'équité et l'inclusion. On parle par exemple de renforcer les partenariats avec les organismes communautaires offrant des services aux personnes noires, racisées, à faible revenu et nouvellement arrivées pour éliminer les obstacles, coélaborer des solutions et favoriser la représentation.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029 cadre avec la priorité pour le mandat 2023-2026 du Conseil : **Une ville avec des logements abordables qui est plus vivable pour tous**. Plus particulièrement, il est lié à l'objectif stratégique n° 6 : **Simplifier l'accès aux services sociaux pour aider les personnes dans le besoin, notamment avec le logement, l'emploi et les services de garde d'enfants**. Le Plan de système de services vise à aplanir les obstacles aux services d'aide pour les personnes dans le besoin, notamment les femmes, les Autochtones, les personnes noires, les personnes racisées, les personnes issues de la pluralité des genres et les personnes nouvellement arrivées, afin qu'elles puissent connaître des dénouements plus positifs.

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 – Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029

Document 2 – Énoncés de politique du financement

SUITE À DONNER

Une fois que le Conseil aura approuvé le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance 2025-2029, les Services à l'enfance le soumettront au ministère de l'Éducation.

Les Services à l'enfance de la Direction générale des services sociaux et communautaires mettront en œuvre le Plan de système de services de la façon prévue au présent rapport et au Plan lui-même.

Les Services à l'enfance feront état de l'avancement du Plan de système de services au Conseil municipal en 2027.